

# L'Ulmeusien

N° 21 - Septembre 1997

## EDITO

La rentrée se présente plutôt sous de bons auspices après un été somme toute assez beau, surtout en août.

L'entreprise JET SERVICES achève ses bâtiments et transfèrera son activité sur le site dans les prochains jours. La construction des locaux de la Société STOCKALLIANCE s'accélère. Cette société, qui traitera sur le site du Meux l'ensemble des produits Balhsen, envisage de démarrer son activité dès la mi-décembre 1997 et emploiera environ 60 salariés. Les unités du Meux et de Longueil-Ste-Marie de la Société STOCKALLIANCE occuperont un peu plus d'une centaine de personnes dont quelques 40 emplois nouveaux.

Les travaux de protection contre les crues sont terminés. La construction de deux postes de crues et d'une digue en bordure de l'Oise permettront d'éviter les inondations de la zone industrielle et du secteur de la Croisette. Les postes de crues sont prêts à fonctionner dès l'installation des pompes. Cette opération représente plus de 1,5 million de francs investis par le SIVOM de Compiègne.

La RD 98 a été surélevée et une piste cyclable a été créée améliorant ainsi la sécurité de tous les usagers dans la traversée de la zone d'activités.

L'automne verra la mise en chantier de nombreux travaux de voirie dans le village : rue de la Libération, rue de la République, rue de Rivecourt, rue du Général Leclerc, ceux-ci pour l'amélioration des conditions de vie des habitants de notre commune. Ce n'est certes pas la meilleure saison pour engager ces travaux mais malheureusement, nous ne maîtrisons pas toujours les calendriers techniques.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans de bonnes conditions, hormis, comme chaque année, les pleurs des tous petits et de leurs mamans à la première séparation. L'école maternelle est devenue autonome, avec l'arrivée de Mme Chantal ALLIOT, nouvelle directrice. Une quatrième classe maternelle a pu être ouverte avec un effectif minimum et nous nous en réjouissons. Cependant, il conviendra que les personnes qui se sont mobilisées pour son ouverture, se mobilisent également pour son maintien à la rentrée prochaine ; il y va de notre crédibilité.

En général, une bonne reprise, si l'on excepte, hélas, quelques problèmes de délinquance pour lesquels nous

sommes en rapport permanent avec les services de la Gendarmerie afin de tout tenter pour y remédier.

Bien à vous,

Le Maire,  
Robert TERNACLE

## SECRETARIAT DE LA MAIRIE

### Modifications des horaires d'ouverture

Notre Mairie est l'une des seules dans les environs où le secrétariat et l'accueil du public sont assurés tous les jours et à 100 % du temps de présence du personnel administratif.

Les tâches administratives se multipliant, il est devenu nécessaire pour le personnel de disposer de temps pour l'exécution de travaux demandant une attention particulière.

Pour cela, l'accueil du public sera légèrement modifié : A compter du **6 octobre 1997**, les horaires d'ouverture de la Mairie seront donc les suivants :

Lundi	}	
Mardi	}	
	}	<b>de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h.</b>
Jeudi	}	
Vendredi	}	
Mercredi	}	<b>de 9 h à 12 h.</b>
Samedi	}	

La permanence de Monsieur le Maire demeure inchangée : le samedi matin sur rendez-vous.

## SOMMAIRE

◆ <i>Edito</i>	<i>Page 1</i>
◆ <i>Informations municipales</i>	<i>Page 2</i>
◆ <i>Associations</i>	<i>Page 8</i>
◆ <i>Vie paroissiale</i>	<i>Page 11</i>
◆ <i>Vie pratique</i>	<i>Page 11</i>

# INFORMATIONS MUNICIPALES

## LA COMMUNE ET LA FISCALITE (SUITE)

### La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Vous venez de recevoir votre avis d'imposition 1997 pour les taxes foncières. Au même titre que la taxe d'habitation (cf. Ulmeusien n° 20 de juin 1997 - page 4), les taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties sont votées et perçues par quatre collectivités différentes : la Commune, le SIVOM (Syndicat), le Département et la Région. A la lecture de votre feuille d'imposition, en ce qui concerne les propriétés bâties, vous vous apercevrez qu'aux quatre colonnes afférentes aux taux, aux bases et aux cotisations à verser à chacune des collectivités précitées, s'ajoute une colonne "Taxes annexes - ordures ménagères".

Cette taxe, instituée par la commune est votée chaque année par le Conseil Municipal. C'est un "impôt" spécifique dont le montant global est affecté aux frais supportés par la commune en matière de collecte et de traitement des déchets (ordures ménagères, déchets verts...). Le taux de cette taxe a évolué de 0,88 % entre 1996 et 1997 soit une cotisation en augmentation de 19 % environ (18 % d'augmentation réelle et 1 % de revalorisation de la base imposable).

#### Pourquoi cette augmentation ?

Jusqu'alors et pendant encore quelques années, les ordures ménagères étaient éliminées par enfouissement "pur et simple" (que ce soit une bouteille plastique, la couche de bébé, les épluchures de légumes ou la vieille machine à laver...). A l'échéance 2002, les sites utilisés pour l'enfouissement devront être fermés pour laisser place à une autre organisation de traitement des déchets (collectes sélectives, valorisation et recyclage de certaines matières, incinération, compostage...).

Depuis juin 1996, le "Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise" pour le transport et le traitement des déchets ménagers et assimilés a été créé (cf. Ulmeusien juin 1996). La commune y adhère par l'intermédiaire du SIVOM de Compiègne. Ce syndicat, qui regroupe environ 300 communes du Département de l'Oise, a pour vocation de faire toutes les études indispensables à la réalisation des installations nécessaires à terme pour le transport et le traitement des déchets ménagers (centres de transfert, usine d'incinération, centre de compostage...). La construction de ces installations, leur fonctionnement ensuite, seront une charge financière non négligeable pour les communes et en conséquence pour les contribuables. Le Syndicat Mixte de la Vallée de l'Oise fonctionne maintenant depuis plus d'un an et ne dispose que de quelques années pour mettre en oeuvre ces installations. C'est ainsi qu'à compter de 1997 toutes les communes adhérentes, dont la nôtre, doivent contribuer au financement des études et débuts de réalisation. Cette participation est estimée

pour 1997 à environ 33 F. par habitant. Elle évoluera progressivement sur 6 à 7 ans.

La charge supplémentaire supportée par la commune pour 1997 représente un montant global de 50 391 F. qui s'ajoute donc à la dépenses actuelle de collecte et d'élimination des ordures ménagères et déchets verts ; soit un coût global annuel estimé à 342 000 F.

Ce surcoût est la conséquence inéluctable de la contribution de la collectivité nationale à la protection de l'environnement.

## ORAGE DU 11 JUIN

Lors de l'orage particulièrement violent qui s'est abattu le 11 juin dernier sur la Région, une douzaine d'habitations ont été endommagées (inondations coulées de boue...).

Une demande a été déposée à la Préfecture en vue de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. Ce classement au titre des catastrophes naturelles est une des conditions obligatoires exigées de la plupart des assurances pour la prise en charge des dégâts subis.

Ce dossier est actuellement en cours d'examen par une Commission Interministérielle auprès du Ministère de l'Intérieur.

Dès qu'une décision sera formulée, nous ne manquerons pas d'en informer les personnes concernées.

## JOURNEE NATIONALE DES AVEUGLES

Une Journée Nationale est organisée en faveur des aveugles et de leurs associations le dimanche 12 octobre 1997.

Les associations suivantes sont autorisées à quêter et à vendre des insignes sur la voie publique :

- Groupement des Intellectuels Aveugles et Amblyopes.
- Les Auxiliaires des Aveugles.
- Entraide Nationale d'Adoption et de Parrainage pour Aveugles sans Foyer.

Ces associations ont la possibilité de pratiquer cette quête à compter du samedi 11 octobre 1997.

Le public est mis en garde contre les multiples organismes non agréés qui effectuent des ventes de brochures, imprimés ou marchandises qui n'ont aucun rapport avec cette Journée Nationale et qui ne présentent en contrepartie aucune réalisation au bénéfice des handicapés.

## **RUE DE LA LIBERATION ET RUE DE RIVECOURT**

### **Confection de trottoirs**

La circulation piétonne rue de la Libération se fait actuellement sur la chaussée, en l'absence de trottoirs bien délimités et revêtus de matériaux stabilisés.

Ce sera chose faite dans quelques semaines. Le revêtement en enrobé des trottoirs sera entrepris dans quelques jours et les piétons pourront cheminer au sec depuis le bas de la rue de la Libération jusqu'au terrain de football, en toute sécurité.

Dans la partie basse de la rue de la Libération, depuis la rue de la République jusqu'à la rue du Grand Jardin, les trottoirs seront aménagés sur le côté droit en montant. Depuis la rue Piette jusqu'aux trottoirs existants sur la partie haute de la rue de la Libération (au niveau du n° 63), le cheminement piéton sera matérialisé sur le côté gauche.

La largeur du trottoir revêtu sera au minimum de 80 cm. Sur les parties plus larges, une bande de terre sera disponible entre la limite de propriété et le trottoir. Les riverains pourront ainsi fleurir ou engazonner leur trottoir s'ils le désirent. Aux endroits actuellement bordés de talus et où il n'existe pas d'espace suffisant pour confectionner un trottoir, le pied du talus sera reculé pour laisser un passage de 80 cm au moins.

Le même type de travaux sera également réalisé rue de Rivecourt entre le n° 23 et le lotissement de la Fontaine Fréteau. Il permettra aux habitants du lotissement et notamment aux enfants de rejoindre le trottoir existant en toute sécurité sur cet axe routier très fréquenté.

## **RUE DU GENERAL LECLERC**

### **Réfection de l'une des plus anciennes voiries de la Commune**

Il y a déjà plusieurs mois que ce projet a été évoqué. La multiplicité des travaux à entreprendre, la coordination des différents intervenants, tant au niveau technique qu'au niveau financier ont fait que le lancement de cette opération a tardé et que malheureusement le chantier devra se dérouler à une période où les conditions météorologiques ne sont pas les plus favorables. Nous déplorons dès à présent la gêne et les contraintes que devront subir pendant quelques semaines les riverains de la rue du Général Leclerc.

En quoi consiste ce chantier si important ?

Dans un premier temps, le renforcement du réseau d'eau potable qui passera d'un diamètre de 50 à 200 mm pour assurer une meilleure distribution auprès des usagers mais surtout une défense incendie correcte. Ces travaux seront réalisés pour le compte du Syndicat des Eaux de Longueil-Ste-Marie qui gère le réseau d'eau potable de

plusieurs communes dont la nôtre (cf. Ulmeusien n° 18 de décembre 1996).

Ensuite, sera entreprise la mise en souterrain de l'ensemble des réseaux (éclairage public, basse tension, téléphone). A ce sujet et particulièrement pour l'enfouissement du réseau de basse tension, c'est-à-dire du réseau électrique de la SICAE qui alimente chaque habitation, quelques modifications pourraient être nécessaires sur les branchements des particuliers pour permettre le relevé informatisé des compteurs par la SICAE (Système de télé-relève).

Si les conditions et les exigences techniques le permettent, une seule tranchée pourrait être pratiquée dans la chaussée pour le passage de tous les réseaux (eau-électricité-téléphone). Au cas où cela s'avèrerait impossible, deux tranchées devront être mises en oeuvre, l'une pour l'eau et la seconde pour les autres réseaux.

Lorsque tous ces travaux seront exécutés, y compris la pose de nouveaux candélabres tels ceux installés sur la place de la Mairie, des trottoirs seront créés là où il n'en existe pas et le revêtement des trottoirs existants ainsi que la chaussée seront intégralement refaits.

Ces travaux devraient être entrepris dès la deuxième quinzaine d'octobre et dureront de huit à dix semaines.

## **ERRATUM**

Deux erreurs se sont glissées dans la publicité pour la course cycliste du mois de juin dernier. Ci-dessous ce que vous auriez dû y lire :

### **COCCINELLE**

M. Mme CREPIN

Charcuterie, boucherie, traiteur, produits frais, épicerie.

Ouvert 7 jours sur 7.

Place du Château - 60880 LE MEUX

☎ 03.44.41.51.21

### **LA MAISON DU GOURMET**

Restaurant

Menus et Cartes - Repas de famille

G. Coustal et V. Soën

1, rue de la République - 60880 LE MEUX

☎ 03.44.91.10.10

## **L'A.D.M.R.** **Aide à Domicile en Milieu Rural**

Dans le cadre du mouvement familial rural, est né en 1945, le service des Aides Familiales, pour venir en aide aux mères de famille. A la suite de nombreuses demandes, se sont mis en place de multiples services dans le cadre de :

- l'Aide à la famille,
- l'Aide aux personnes âgées ou handicapées,
- l'Aide à tous.

### **L'AIDE A LA FAMILLE**

#### **Travailleuse familiale :**

Public : Familles avec enfant

Action : Socio-éducative. Aide matérielle (entretien, repas...), prévention et aide éducative auprès des enfants. Peut intervenir quand la maman est absente.

Financement : C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales), M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole), caisses diverses.

#### **Aide à domicile :**

Public : Familles avec enfant

Action : Soutien ponctuel dans les tâches ménagères en présence de la mère ou du père.

Financement : C.A.F., M.S.A., aide-sociale, ADOMI\*, caisses diverses. Participation du bénéficiaire en fonction des ressources.

### **L'AIDE AUX PERSONNES AGEES OU HANDICAPEES**

#### **L'Aide à domicile :**

Public : Retraités en perte d'autonomie pour des actes de la vie quotidienne (ménage, repas, course...).

Action : Soutien moral et aide dans les tâches ménagères.

Financement : Caisses de retraite, aide-sociale, ADOMI\*. Participation financière du bénéficiaire en fonction des ressources.

#### **Soins infirmiers à domicile :**

Public : Retraités dépendants ou personnes plus jeunes, sous condition d'une prescription médicale.

Action : Soins infirmiers et d'hygiène (toilette, aide au lever et au coucher...). Ce service coordonne l'action d'une équipe de professionnels : infirmières, aides-soignantes, pédicures...

Financement : Régime d'assurance maladie.

#### **Auxiliaire de vie :**

Public : Personnes handicapées de tout âge ne pouvant accomplir seules les actes essentiels de la vie quotidienne et qui bénéficient de l'allocation compensatrice (ou d'un avantage analogue).

Action : Assurer les soins d'hygiène, le lever, le coucher, les repas.

Financement : Etat et personne aidée.

#### **Garde à domicile :**

Public : Personne de plus de 55 ans, en cas de situation d'urgence ou temporaire : sortie d'hôpital, aide aux aidants, maladie, fin de vie...

Action : Aide aux actes de la vie quotidienne : lever, coucher, repas, surveillance, présence.

Financement : Certaines caisses de retraite, aide-sociale. Participation de 20 à 80 % du coût.

### **L'AIDE A TOUS**

#### **Mandataire :**

Public : Toute personne ou famille ayant besoin d'une aide à plus ou moins long terme. Le particulier est, dans ce cas, l'employeur.

Action : Exercer un travail familial ou ménager au domicile de l'employeur. Ex : garde des enfants, ménage, soutien scolaire, garde de nuit, assistance aux personnes âgées ou handicapées.

Financement : Utilisateur.

*Nota bene* : Exonération des charges patronales de sécurité sociale pour les plus de 70 ans, pour les personnes handicapées après contrôle de la sécurité sociale.

Possibilité d'allocation de garde d'enfant à domicile (A.G.E.D.) pour les familles ayant un enfant de moins de 6 ans.

#### **ADOMI\* :**

Public : Toute personne ou famille ayant besoin d'une aide temporaire après une hospitalisation et adhérente à certaines mutuelles ou assurances, ayant souscrit un contrat d'assistance spécifique.

Action : Travaux ménagers, garde d'adultes ou enfants.

Financement : Prise en charge à 100 % par la mutuelle ou l'assurance de l'intéressé.

*Nota bene* : demande à effectuer en cours d'hospitalisation.

#### **Domicile-services :**

Public : Toute personne ayant besoin d'une aide temporaire ou ponctuelle.

Action : Travaux ménagers, jardinage, bricolage, garde à domicile.

Financement : Utilisateur. Exonération des charges patronales de sécurité sociale.

Objectif : Réinsérer socialement et professionnellement des demandeurs d'emplois.

*Toutes ces prestations à la charge du particulier peuvent faire l'objet d'une réduction fiscale équivalente à la moitié des frais engagés.*

## **LA PROFESSION D'AIDE A DOMICILE**

L'Aide à domicile a pour mission d'accomplir un travail matériel, relationnel et social, contribuant au maintien à domicile des personnes ayant des difficultés à effectuer certains gestes de la vie quotidienne.

**Une aide matérielle :**

L'aide à domicile intervient en premier lieu pour apporter une aide aux travaux domestiques : l'entretien du logement, l'entretien du linge, la préparation des repas.

Sont exclus : les travaux importants (lessivage des murs, déménagement...).

**Le travail relationnel et social :**

L'aide permet à la personne aidée d'être maintenue à domicile dans les meilleures conditions et lui apporte une sécurité et un soutien moral (écoute, dialogue...).

Feuille de présence :

Après chaque intervention, le salarié fait signer au bénéficiaire la fiche de présence mensuelle où elle note chaque jour ses heures d'arrivée et de départ ainsi que le total des heures effectuées.

En cas de congé ou d'arrêt maladie de l'aide à domicile, le service A.D.M.R. attribue une remplaçante.

L'A.D.M.R. intervient de deux façons différentes :

1er cas : La personne aidée est employeur direct de l'aide à domicile : le service se charge de la gestion administrative (embauche, contrat de travail, bulletins de salaire...). Le particulier paie directement le salarié et règle les frais de gestion à l'A.D.M.R.

2ème cas : La personne aidée bénéficie de l'aide financière de l'une des différentes caisses de retraite ou de la C.A.F., M.S.A. ou Aide sociale. Le service rémunère le salarié et facture éventuellement au particulier le montant restant à sa charge.

## **LA PRESTATION SPECIFIQUE DEPENDANCE**

La Prestation Spécifique Dépendance (P.S.D.) est une prestation en nature, attribuée et financée par le Conseil Général, qui doit permettre aux personnes dépendantes de plus de 60 ans, de rémunérer un salarié ou d'utiliser les services d'une association (par ex. : l'Association ADMR - Aide à Domicile en Milieu Rural) pour leur apporter l'aide dont elles ont besoin dans leur vie quotidienne.

Pour les personnes âgées se trouvant en établissement (maisons de retraite, unités de soins de longue durée), la P.S.D. peut être octroyée au taux maximum de 112 F. par jour (tarifs 97).

A qui s'adresse la P.S.D. ?

- aux personnes de plus de 60 ans
- ayant un domicile de secours dans l'Oise depuis plus de 3 mois.
- répondant à certaines conditions de dépendance et de ressources.

P.S.D. et degré de dépendance.

Le droit à la P.S.D. est ouvert si l'état de dépendance, déterminé par une équipe médico-sociale, se situe dans un des 3 groupes suivants :

- Groupe 1 : personnes extrêmement dépendantes ayant perdu toute autonomie physique ou mentale et dont l'état nécessite une présence permanente.

- Groupe 2 : personnes très fortement dépendantes, ne pouvant plus se déplacer mais dont les facultés mentales ne sont pas totalement altérées, ou bien les personnes ayant perdu leur autonomie mentale tout en conservant leurs capacités locomotrices.

- Groupe 3 : personne fortement dépendantes qui nécessitent une aide quotidienne importante pour leur autonomie corporelle.

Pour les personnes âgées, dont le degré de dépendance serait inférieur, le dossier est réorienté vers une aide ménagère à domicile.

Son montant :

L'aide maximale est de 5 596,55 F. par mois à domicile et de 112 F. par jour en établissement.

Elle est calculée en fonction du degré de dépendance et des ressources.

Ressources prises en compte pour le calcul de la P.S.D. :

Sont prises en compte les ressources suivantes :

- ressources brutes fiscales,
- ressources de capitaux
- produits des biens immobiliers et mobiliers

Plafonds de ressources :

- 72 000 F. par an pour une personne seule
- 120 000 F. par an pour un couple

La P.S.D. est-elle cumulable ?

Elle ne peut être cumulée avec les aides financières accordées par les régimes de retraite pour les interventions d'aide ménagère à domicile, ni avec l'allocation compensatrice pour aide d'une tierce personne (A.C.T.P.).

La P.S.D. est-elle récupérable ?

La P.S.D. ne met pas en jeu l'obligation alimentaire. En revanche, les sommes versées au titre de la P.S.D. sont récupérables sur la succession du bénéficiaire. Le recouvrement s'exerce sur la part de l'actif net excédant 300 000 F.

Des recours peuvent également être exercés contre le bénéficiaire revenu à meilleure fortune, le légataire, le donataire si la donation est intervenue postérieurement à la demande de P.S.D. ou dans les 10 ans qui l'ont précédé.

Les dossiers de P.S.D. sont à retirer en Mairie où ils doivent être visés avant leur envoi au Conseil Général.

*Pour toutes informations complémentaires s'adresser en Mairie auprès de Mme LE CHAPPELLIER.*

## LE DON DU SANG

"Le centre de transfusion sanguine de Compiègne manque de sang de tous groupes".

Cette phrase est parue à plusieurs reprises ces dernières semaines dans la presse locale et nous avons souhaité à notre tour contribuer à une sensibilisation de nos administrés sur le don du sang.

En effet, qui dans son entourage (famille, amis, voisins) n'a pas eu connaissance d'une personne ayant reçu une transfusion sanguine : une maman à la suite d'un accouchement, de jeunes enfants, des accidentés de la route, des malades graves ... Ces patients ont pu être sauvés grâce à d'autres personnes qui avaient préalablement donné leur sang.

Donner son sang, c'est donner la vie ! dit-on mais c'est surtout un geste bénévole pour venir en aide à son prochain.

Toute personne de 18 à 65 ans peut donner son sang, les femmes doivent cependant peser plus de cinquante kilos. tout donneur potentiel subira au préalable un entretien médical avec un médecin et complètera un questionnaire. Les personnes désireuses de donner leur sang peuvent s'adresser au Centre de Transfusion Sanguine - Centre Hospitalier de Compiègne - ZAC de Mercières - les lundi, mercredi, samedi de 9 h à 12 h 30 et le vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 15 h à 18 h . ☎ : 03.44.23.60.00.

## PISTE CYCLABLE

Les travaux de la ZAC du Meux sont maintenant terminés. La piste cyclable est donc utilisable dans les deux sens à partir de l'entreprise HYVA FRANCE jusqu'au Pont de l'Oise. Son utilisation est non seulement conseillée à tous les cyclistes mais, de par le Code de la Route, obligatoire. Nul doute que les usagers apprécieront de pouvoir ainsi se déplacer en toute sécurité.

## ECOLE

Bienvenue à Mme Chantal ALLIOT qui a été nommée directrice de l'école maternelle du Meux à compter de cette rentrée 1997.

## LA POSTE

M. NICOL notre ancien receveur a quitté définitivement la commune pour exercer ses fonctions à Reims. Son poste sera prochainement pourvu.

## CONCOURS DES MAISONS ET TROTTOIRS FLEURIS

Le 20 septembre, Monsieur le Maire et le Conseil Municipal félicitaient les lauréats du concours des maisons et trottoirs fleuris.

Cette année, nous inaugurons deux classements distincts :

### 1ère catégorie : Jardins visibles de la rue.

Hors concours :

- 1 - M. Mme CABOIS - 37 rue de Caulmont
- 2 - M. Mme BERTRAND - 1 bis rue de la Libération
- 3 - M. Mme TOTEL - 79 rue de la Libération
- 4 - Mme SOIRON - 19 rue du Colonel Fabien

- 1er M. Mme BIBAUT - 19 rue du Général Leclerc
- 2ème M. Mme BOURSIER - 14 rue du Bocquet
- 3ème M. Mme HAGNERE - 38 rue de la Libération
- 4ème M. Mme COCHER - 21 rue des Ecoles
- 5ème M. Mme SANTGARTEN - 63 rue de Caulmont
- 6ème M. Mme CURRIEZ - 82 rue de Caulmont

### 2ème catégorie : Façades fleuries (murs, balcons, trottoirs).

- 1er M. Mme LAMBERT - 27 rue du Clos des Vignes
- 2ème M. Mme BRUYER - 28 rue du Clos des Vignes
- 3ème M. Mme MONDE - 30 rue du Clos des Vignes
- 4ème M. Mme LAUGLE - 25 rue du Clos des Vignes
- 5ème M. Mme LOREAU - 25 rue du Général Leclerc
- 6ème Mme LEFEVRE - 1 rue de Compiègne
- 7ème M. Mme PEDRO - 80 rue de Caulmont
- 8ème M. Mme VARLOTEAUX - 1 rue du Bocquet
- 9ème M. Mme EGRET - 19 rue de la République
- 10ème M. Mme FONTAINE - 48 rue de la Libération

Les trois premiers de chaque catégorie ont reçu un bon d'achat de produits horticoles de 250, 150, et 100 F. Tous les lauréats ont également reçu une plante d'intérieur. A noter, un très gros effort de fleurissement des trottoirs rue du Clos des Vignes qui ne peut être qu'un exemple d'encouragement à tous les Ulmeusiens.

Ont également été remarqué par le Jury, MM. Mmes SCAT, KERROS, CONFAIS, SIRVENTE, POT, APPOURCHAUX, HANON, ROGOWICZ, DUDOT, LENEUTRE, PARTYKA, PUBERT, CARON, COLNEE, RICHARD, QUILLET, DELACHE, MAZETTE, PERRIER, DESENNE, TRIBOUILLARD, FOURNA, BOURCHY, AMEL.

Merci à tous de bien vouloir faire du Meux un village fleuri.

## **MITOYENNETE, VOISINAGE ET PLANTATIONS**

A plusieurs reprises, nous avons été interrogés sur des problèmes de distance des plantations, de hauteur de haies en mitoyenneté...

Voici certaines règles qui sont issues du Code Civil (Art. 761) :

- les arbres dont la hauteur dépasse 2 m. doivent se situer à 2 m. au moins de la limite séparative ;
- les haies et arbustes plantés à 0,50 m de la limite séparative doivent avoir une hauteur inférieure à 2 m.

Il est vrai que la végétation non maîtrisée peut être gênante à plusieurs niveaux (manque de clarté, humidité, insectes) et peut être une cause de brouille entre riverains. Nous invitons donc nos administrés à se conformer à ces quelques règles en élaguant et étêtant aux besoins les arbres, haies et toutes plantations qui pourraient nuire au voisinage, sauf accord entre voisins.

### **RAPPEL VOIRIE**

#### ***Ramassage des ordures ménagères***

Habituellement tous les jeudis

Si un jour férié intervient entre le lundi et le jeudi inclus, le ramassage est reporté au vendredi.

#### ***Ramassage des objets encombrants***

Le premier jeudi de chaque mois.

#### ***Benne à déchets verts***

Ouverture le samedi matin de 10 h à 11 h 45 au Hameau de Caulmont au niveau du n° 84.

*Interruption du 15 décembre 1997 au 15 mars 1998*

#### ***Décharge du Bois de Plaisance***

D. 36E entre Aiguisy et Venette - suivre le panneau indicateur "Centre d'accueil des gens du voyage".

Horaires d'ouverture :

8 h-12 h et 13 h 30-17 h 30

tous les jours sauf samedi et dimanche.

## **ETAT-CIVIL**

### ***Naissances***



Sarah PLOUVIEZ	20 juin
Dorian VILLERS	4 juillet
Baptiste MIDA	5 juillet
Coline PELLIEU	26 août
Nolwène PROVOST	4 septembre
Vincent DAGUET	14 septembre

### ***Mariage***



Dominique CARON  
et Delphine LOUIS  
Le 26 juillet

Didier FONTAINE  
et Valérie VANPEVENAGE  
Le 9 août

Eric BAUDOUIN  
et Myriam KOVAC  
Le 23 août

Jean-François PHAN  
et Carole LEMAIRE  
Le 30 août

Stéphane DUBUS  
et Sandra CABOIS  
Le 06 septembre

Christian DHOURY  
et Maryline TOTEL  
Le 20 septembre

### ***Décès***

Martial VASSAUX	4 août
Philippe GOGMOS-CANDUSSO	12 août
Louis WOLCK	14 août

# ASSOCIATIONS

## FAMILLES RURALES

Septembre... la rentrée des classes... et la reprise de nos activités. Venez nous rejoindre :

### Gymnastique de détente :

Le mardi de 9 h à 10 h 15 à la salle Yvon Dupain, animée par Annie. ☎ 03.44.41.52.46

### Scrabble :

Le jeudi à 20 h à la maison des associations. Contacter Monique ☎ 03.44.91.12.76 après 19 h.

### Bibliothèque : Nouveaux horaires

Le mercredi de 14 h à 15 h 30 et le vendredi de 16 h 45 à 17 h 45

Contacteur Anne ☎ 03.44.83.71.54

## CENTRE AERE

68 enfants (ils sont de plus en plus nombreux) ont fréquenté le centre aéré. Xavier et son équipe d'animateurs, Brigitte et Véronique ont mis leur enthousiasme et leur dynamisme pour offrir des activités de qualité : piscine, cité des Sciences, camping du Crotoy, optimiste à la base nautique du Crotoy, poney, rencontres avec le centre de Longueil-Ste-Marie, le Parc Astérix. N'oublions pas les soirées spéciales casino et cluedo. Le 13 juillet, le char représentant un voilier et son capitaine ont ouvert le défilé. Le spectacle clôturant le centre fut l'occasion d'une grande fête avec les parents. Les sympathiques échos reçus sur la réussite du centre 1997 nous sont allés droit au coeur.

M. BEAUFILS

**Association "Familles Rurales" Le Meux**

**CLUB DE  
PATCHWORK**

**Initiation aux techniques de base  
Mise en commun des connaissances  
réalisation d'ouvrages individuels**

Venez nous rejoindre :  
le lundi ou le jeudi de 13 h 30 à 17 h  
à la Maison des Associations

Renseignements : ☎ 03.44.83.44.21  
☎ 03.44.41.71.76

## FOOTBALL CLUB

Comme chaque année nous démarrons une nouvelle saison de championnats. Avec la montée en troisième division notre équipe première a montré le chemin aux autres équipes qui, nous l'espérons, feront le maximum pour figurer dans le haut des classements comme la saison dernière.

Je les remercie tous pour leurs efforts et leur courage et leur souhaite une bonne réussite.

Je vous rappelle que le club recherche pour renforcer son équipe de Benjamins des jeunes nés entre le 01/01/1986 et le 31/12/1987.

Prendre contact auprès de :

M. DURAND ☎ 03.44.41.51.41  
Mme BORDREZ ☎ 03.44.91.07.09

Amicalement.  
M. DURAND

## CALENDRIER

### Cinéma Rural :

Le 18 octobre 1997  
**MEN IN BLACK**

Les 8 novembre et 27 décembre (programme à déterminer).

### Bourse aux jouets :

Le 23 novembre salle Yvon Dupain





## LE MEUX ENTENTE BOULES

La saison sportive est terminée pour le Club. Quelques rencontres auront encore lieu dans le secteur de Compiègne, auxquelles nous participerons. Pour Le Meux, le terrain va rester vide jusqu'en 1998.

Le 14 septembre, pour clôturer la saison l'Entente jouait son Bouchon d'Honneur, fête annuelle du Club. Si 1997 n'a pas vu grossir les rangs du Club, quelques ombres se profilent à l'horizon 98. Par contre, le bilan est positif, sauf malheureusement pour le Challenge Communal boudé par les Ulmeusiens.

Le 19 avril : Qualificatif Championnat de l'Oise en tête à tête (110 participants)

Le 14 juin : 1/2 journée en Triplettes (42)

Le 27 juin : Nocturne en doublettes (50)

Le 29 août : Nocturne en doublettes + Challenge Ziegler (51)

Par ailleurs, le Club a participé à plusieurs rencontres dans les secteurs de Compiègne et de Creil.

Les 18 et 19 juillet, deux équipes ont participé au NATIONAL CONFORAMA, et quatre membres ont également participé bénévolement aux soutiens annexes (bar, restauration...). Rendez-vous est pris pour 1998, à SAINT QUENTIN.

En 1998, nous renouvellerons encore le Challenge Communal. La date sera communiquée en temps et lieux par votre journal l'ULMEUSIEN.

Ah, j'oubliais ! ne graissez pas vos boules (celles qui vous servent en vacances), les entraînements continuent le vendredi à 18 h.

VENEZ GROSSIR NOS RANGS.

Le Secrétaire,  
Yvon VARLOTEAUX

## ASSOCIATION DES JEUNES ULMEUSIENS

Election de la Commission des Jeunes.

Ont été élus :

Président : Anthony GRONEK

Vice-Président : Sébastien DELAHOUCHE

Membres du Bureau :

Jonathan VANNIER

Jennifer VANNIER

Axelle BOUCHOIR

Sébastien BEAURAIN

Baptiste FREQUELIN

Grégory TOTEL

Alexandre FICK

Grégory CHARPENTIER

Le bilan des vacances d'été est très positif, dans une saine ambiance et la bonne humeur était au rendez-vous. Nous exprimons notre gratitude à Messieurs TEIRLINCK (Tennis Club) et SHPAHAJ (Judo Club) pour leur collaboration.

Le Bureau de l'A.J.U.

## JUDO CLUB

Le Judo est un art martial basé sur la souplesse du corps et de l'esprit. Issu des guerriers Samouraï, le Judo se pratique à partir de l'âge de 5 ans. Grâce à son Code moral reconnu par tous, beaucoup de personnes y ont puisé une énergie exemplaire.

Alors venez nombreux même pour un renseignement ou un essai.

Les cours ont lieu le mardi de 17 h 30 à 21 h salle Yvon Dupain.

Cotisation 97/98 :

Licence/assurance FFJDA 145 F.

Passeport (valable 10 ans) 45 F.

Cours à l'année 600 F.

(possibilité de paiement trimestriel)

Bonne rentrée à tous

A bientôt.

P. SHPAHAJ

## LE DIAPASON

*Ecole de Musique Sylvie NAVARRE*

### GUITARE CLASSIQUE

Enfants et Adultes

Débutant à perfectionnement

### PIANO

Enfants à partir de 6 ans

### FLUTE A BEC

Enfants à partir de 8 ans

### SOLFEGE

Enfants et Adultes tous niveaux

### DICTEE MUSICALE

Enfants en cours individuel

Préparation aux examens de fin d'année

### FORMATION MUSICALE

Enfants de 3 à 6 ans

### Renseignements - Inscriptions

☎ 03.44.41.29.99



## SPECIFIC' DANSE

**Danse** : professeur Valérie ODIAUX

Les cours ont repris le 17 septembre

**Horaires** : le mercredi de 16 h 15 à 21 h, suivant le cours choisi, et le jeudi de 9 h 15 à 10 h 15.

**Tarifs** : 310 F./trim. (1 cours)

560 F./trim. (2 cours)

780 F./trim. (3 cours)

4ème cours gratuit.

+ 40 F. à l'année (inscription et assurance)

**Fitness** : professeur Elisabeth NOZNIAK

**Horaires** : le vendredi de 18 à 19 h

Un cours supplémentaire pour adultes et adolescents pourra être créé en fonction de la demande.

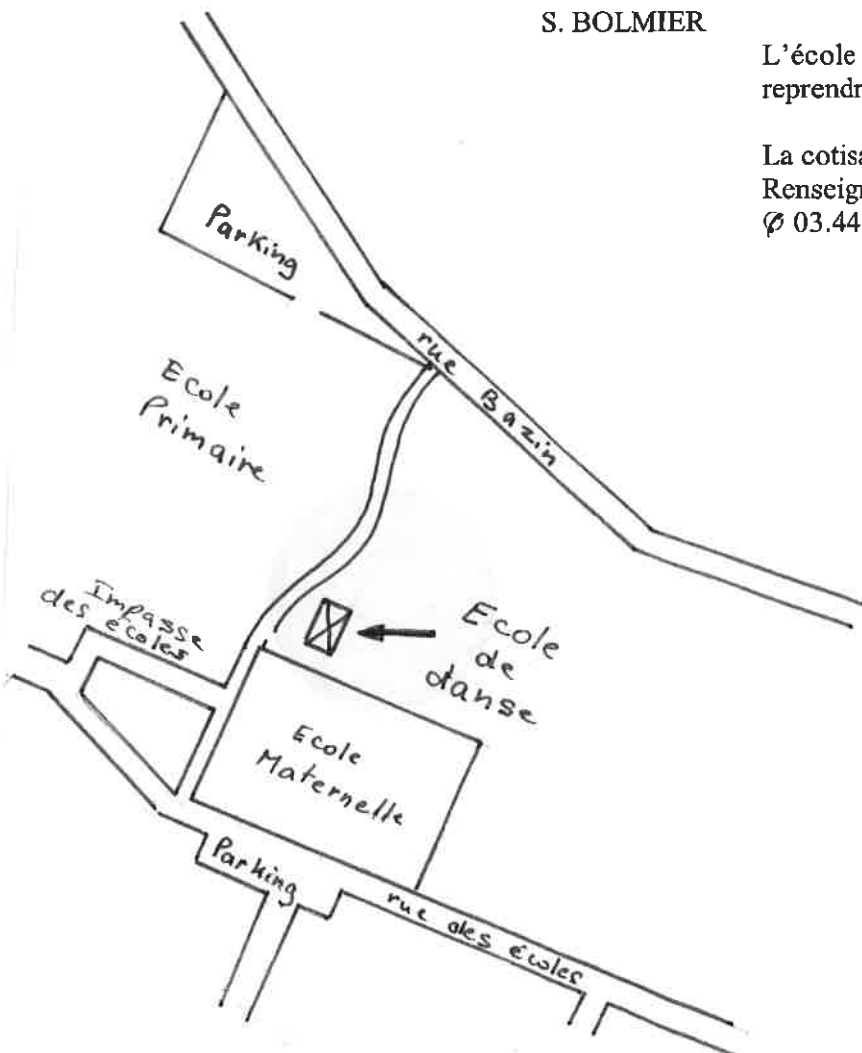
Inscriptions sur place

**Tarif annuel** : 600 F.

Renseignements ☎ 03.44.41.28.18

Les cours de danse et de Fitness ont lieu dans notre nouvelle salle située à mi-chemin entre l'école maternelle et le groupe primaire (voir plan ci-dessous). Les participants et les parents accompagnants sont priés de garer leur véhicules soit sur le parking face à l'école maternelle soit sur celui de l'école primaire. Ils ne devront en aucun cas encombrer ni la rue des Ecoles ni l'Impasse des Ecoles.

S. BOLMIER



## CLUB TENNIS DU MEUX

Les résultats de la saison d'hiver 1996-1997 sont satisfaisants. L'équipe dames finit 1ère de la 2ème division et jouera en 1ère division en 1998. Les deux équipes messieurs finissent 1ers de leur division et joueront en 2ème division. L'équipe vétérans (+ de 45 ans) se maintient en division régionale.

Résultat du Championnat été 1997 :

Equipe jeunes (15/16 ans) 2ème de sa poule

Equipe 1ère dames : 3ème de la 2ème division

Equipe 2ème dames (toutes débutantes) : 5ème de la 3ème division

Messieurs :

- Equipe régionale : 3ème de la 4ème division

- Equipe 1ère départementale : 3ème de la 2ème division

- Equipe 2ème départementale : 5ème de la 3ème division

Pour la saison 1996 nous avons enregistré 96 adhésions. Il est évident que le court couvert est très apprécié. Depuis le 6 septembre se déroule le 6ème tournoi OPEN National 4ème et 3ème séries Seniors Messieurs et Dames. 110 engagés à ce jour, ce qui promet des finales très intéressantes le 28 septembre

Le Club Tennis envisage sur le court n° 1 le traçage d'un terrain de badminton.

L'école de tennis ainsi que les cours individuels reprendront le mercredi 1er octobre 1997.

La cotisation pour la saison 1998 reste inchangée.

Renseignements - Inscriptions :

☎ 03.44.91.09.14

A. TEIRLINCK



# VIE PAROISSIALE

A l'initiative d'Agnès CLOET et avec la participation du Père THOMAS, une vingtaine de Paroissiens du MEUX se sont retrouvés le 5 septembre. Voici quelques échos de cette réunion :

## CATECHISME

Quand vous recevrez ce journal la rentrée des Catéchismes sera faite ; pour ceux qui n'auraient pas été avertis, il est encore possible d'inscrire vos enfants fréquentant le CE 2 ou nouveaux arrivés au MEUX ayant déjà suivi le cours de catéchisme dans une autre paroisse. Rendez-vous pour ceux-là MERCREDI 1ER OCTOBRE de 10 h à 12 h à la maison des associations.

## "VIVRE ENSEMBLE"

Journal des Paroissiens de Compiègne-Sud dont nous faisons maintenant partie, vous sera distribué 2 fois par trimestre.

Si vous voulez y faire passer une information déposez-la au Presbytère de LACROIX-ST-OUEN ou remettez-la au Père THOMAS le samedi soir.

## SERVANTS DE MESSE

Vous êtes invités à vous réunir le samedi 27 septembre à 14 h à l'Eglise pour l'organisation des présences.

## MESSE AU MEUX

Le samedi soir à 19 h.

## NOURRICES AGREES

Mme BOULANGER	03.44.91.05.73
Mme CHARPENTIER	03.44.41.53.77
Mme CREDOU	03.44.41.50.98
Mme DOS SANTOS	03.44.91.01.30
Mme DUDOT	03.44.91.12.41
Mme GOBEAUT	03.44.91.09.19
Mme MOULIN	03.44.91.02.09
Mme VICQ	03.44.91.08.16

## BOULANGERIE

M. et Mme LEMMENS ont repris la boulangerie depuis le 1er avril 1997. Ils nous communiquent leurs horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi  
6 h 30/13 h - 15 h/19 h 15

Samedi 6 h 45/13 h - 15 h/19 h  
Dimanche 6 h 45/13 h - 16 h/19 h

Fermeture le Mercredi

# VIE PRATIQUE

## BABY-SITTING

Mélanie BAUDESSON	17 ans	03.44.41.52.90
Sandy BASTIEN	17 ans	03.44.41.51.76
Cathy CHARPENTIER	16 ans	03.44.41.53.77
Violaine CHARTRES	15 ans	03.44.91.12.82
Alexandra DELABARRE	16 ans	03.44.41.73.11
Bénédicte FRANQUET	21 ans	03.44.41.51.14
Maxime FREQUELIN	18 ans	03.44.41.51.11
Marine MANTEAU	19 ans	03.44.41.25.42
Christelle PAIN	17 ans	03.44.41.51.27
Fleur RIGHETTI	16 ans	03.44.91.02.78
Emilie SOIRON	16 ans	03.44.41.51.11
Céline TURF	16 ans	03.44.91.04.17

## PERMANENCES INFIRMIERES

☎ 03.44.41.53.72

### Octobre

04-05	LELONG
11-12	DHUMEZ
18-19	LELONG
25-26	DHUMEZ

### Novembre

01-02	LELONG
08-09	DHUMEZ
11-15-16	LELONG
22-23	DHUMEZ
29-30	LELONG

### Décembre

06-07	DHUMEZ
13-14	LELONG
20-21-25	DHUMEZ
27-28	LELONG

**PERMANENCES MEDECINS**

**PERMANENCES PHARMACIENS**

*Du samedi soir au samedi suivant*

**Octobre**

04 - FAYOLLE	La Croix-St-Ouen
05 - DELLENBACH	St-Sauveur
11 - GURTLER	Chevrières
12 - OGUEZ	Le Meux
18 - VETTER	Béthisy-St-Pierre
19 - VASSEUR	La Croix-St-Ouen
25 - JULLIEN	Béthisy-St-Pierre
26 - BOUCHER	Béthisy-St-Pierre
31 - RAYNAL	La Croix-St-Ouen

**Octobre**

04 - ROSSIGNOL	Verberie
11 - DEBOISLAVILLE	Grandfresnoy
18 - CULPIN	Chevrières
25 - ALLAURENT	Estrées-St-Denis
31 - LANGE	Longueil-Ste-Marie

**Novembre**

01 - PARISOT	Rully
02 - OGUEZ	Le Meux
08 - GURTLER	Chevrières
09 - LOBIN	La Croix-St-Ouen
10 - FAYOLLE	La Croix-St-Ouen
11 - MAZINGARBE	Verberie
15 - CHAPERON	St-Sauveur
16 - VASSEUR	La Croix-St-Ouen
22 - LEJEUNE	Verberie
23 - COURTALHAC	St-Sauveur
29 - BOURGUIGNON	Verberie
30 - DELLENBACH	St-Sauveur

**Novembre**

01 - LANGE	Longueil-Ste-Marie
08 - MOTTE	Estrées-St-Denis
15 - CAME	St-Sauveur
22 - TERNACLE	Le Meux
29 - ROSSIGNOL	Verberie

**Décembre**

06 - RAYNAL	La Croix-St-Ouen
07 - JULLIEN	Béthisy-St-Pierre
13 - VETTER	Béthisy-St-Pierre
14 - MAZINGARBE	Verberie
20 - GURTLER	Chevrières
21 - VASSEUR	La Croix-St-Ouen
24 - GOASGUEN	Jaux
25 - BOUCHER	Béthisy-St-Pierre
27 - PARISOT	Rully
28 - OGUEZ	Le Meux
31 - BOURGUIGNON	Verberie
01 - LEJEUNE	Verberie

**Décembre**

06 - MORIAMEZ	La Croix-St-Ouen
13 - LEFEVRE	Béthisy-St-Pierre
20 - RIZZATO	La Croix-St-Ouen
27 - CULPIN	Chevrières

**Prochaine édition Décembre 1997**

**NUMEROS UTILES :**



Mairie : 03.44.41.51.11  
 Pompiers : 18  
 Samu : 15  
 Gendarmerie : 03.44.41.20.05  
 Taxi : domicile : 03.44.91.05.79  
 Voiture : 06.09.18.36.61

**L'Ulmeusien**

*Journal municipal de la Commune du Meux*

SIEGE :	Mairie du Meux
DIRECTION :	Robert TERNACLE
DIRECTEUR DE PUBLICATION :	Lionel MANTEAU
REDACTION :	Gérard BOUET Josette SOIRON Arlette INGLEBERT Nicole VALENTIN
COMPOSITION MISE EN PAGE :	Nathalie ASSELIN